



Pacs et crédit antérieur

Par **Rina**, le **23/01/2019** à **21:12**

Bonjour,

Je me permets de vous consulter car mon compagnon a acheté un l'appartement qu'il continue de rembourser. Nous sommes en train d'acheter un logement ensemble et souhaiterions nous pacser. Si nous choisissons l'indivision, aurais-je des droits sur son appartement du fait qu'il continuera à le payer après notre pacs ou est ce considéré comme une acquisition antérieure exclusive malgré un crédit en cours pour quelques années encore ?

Dans l'attente de votre retour, je vous remercie pour votre aide.

Cordialement

Sabrina

Par **fabrice58**, le **24/01/2019** à **07:50**

Bonjour,

vous n'aurez aucun droit sur son appartement car c'est un bien propre, le PACS ne crée aucune communauté d'ailleurs, encore moins antérieure, tout comme le mariage.

cdt